BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Jas H. Montgomery à Jennie Cosbey; Wm J. Faulkner à Catherine J. McCauley; Alex Francis à Mary Burbank; John Hutchinson à Ethel P. Coker; Harry Delome à Charlotte Foster.

NAISSANCES.

Mmes Geo. W. Bentz, une fille; Hy. A. Despommier Jr., un garçon; Geo. McWhirter une fille; R. W. Remack, un garçon; Ben. J. Neely, un garçon; Nathan Hershorin, un garçon.

DECES.

Theodore L. Rebennock, 59 ans, 826 N. Rocheblave; Walter Pecora, 35 ans, 1672 N. Claiborne; Ivy E. McConnell, 40 ans, 1439 Euterpe; Waldemar Berenbrick, 35 ans, 4508 S. Claiborne; Vve Sarah Noble, 79 ans, St John, N. B.; François Payssan, 49 ans, Gulfport, Miss; Jack McAllister, 40 ans, Hôpital de Charité; Harry R. Dusnaire, 34 ans, Septième et Saratega; Rose Vanburen, 59 ans, 2613 Joséphine; Lillie C. Davis, 1 jour, 2039 Chippewa; Enfant de Mme John Haslaner, 2 heures, 2613 Jackson; William Schepper, 63 ans Bethany Home.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Bruno Prager vs Chas M. Dunn, réclamation de $452,50.

Successions ouvertes:

Mme Noémie V. Gibert, John Thoenig, Samuel O. Kiefe.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUCOIN.

Condamnations:

John Anstet, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Fred Bertrand, violation de la loi du dimanche, $25 d'amende ou 30 jours de prison; Mike Ryan, attaque, $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération; Murphy White, larcin, 3 mois de prison.

Affaire abandonnée:

John Galvin, blessure.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Félix P. Vaccaro à Fernand White, 2 terrains, Ursulines, Dorgenois, Broad, Hôpital, $6000.

Vve Philip L. Day à Dominique Ousset, terrain, Royal, Dauphine, Forstall, Lizardi, $375.

Industrial Homtd Assn à M. U. Bernard, terrain, Ave Cleveland, Palmyre, Cortez, Scott, $2,500.

Mlle Isabella Danziger à Elias Singer, Aves Louisiana et Claiborne, rue Magnolia et Place Belmont, $3,200.

Seiler-Joachim Realty Co. à S. L. Forshee, terrain, Belfast, Léonidas, Apricot, Joliet, $350.

Industrial Hmstd Ass'n à Mme Hy E. Bory, terrain, Troisième, Chestnut, Deuxième et Colisée, $6,000.

Jos. Lagasse à Mme Peter Dazet, terrain, Pleasant, Chippewa, Toledano et Annonciation, $850.

A LOUER

Résidence, 8 chambres, No 936 rue Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourgogne. $35.00 par mois. S'adresser Miltenberger & Hincks, 235 rue Baronne. —21août—1o

Le Grand Jury met en accusation Katie Fretsch.

Le Grand Jury s'est réuni hier matin à 11 heures en séance spéciale pour faire une enquête sur le meurtre de Frank Mischler, l'individu tué mercredi soir à l'angle des rues Port et N. Peters, et après avoir entendu une dizaine de témoins a mis en accusation Katie Fretsch.

Cette décision signifie que la jeune fille sera traduit en jugement devant la cour criminelle de District. La date du procès n'est pas encore fixée mais il est probable que le district attorney Adams prendra des mesures pour l'avancer autant que possible afin d'éviter à l'inculpée une détention prolongée.

Voici la liste des témoins qui ont été entendus hier dans l'affaire Fretsch:

Andrew Eble, 2424 rue Royale; David Rehm, 1632 rue Marigny; James Brown, 625 rue Mandeville; George F. Oelschlegel: 627 rue Septième: John Kling, 3623 rue Dauphine: Charles Gilles, 2306 rue Decatur; John Plarish, 827 rue Touro, et les agents de police False et Hoffman.

La jeune Fretsch est toujours dans un état d'abattement inquiétant et le Dr O'Hara, qui l'a visitée hier à plusieurs reprrises, ordonnera peut-être son transfert dans un hôpital si aucune amélioration ne se produit.

Les funérailles de Frank Mischler, la victime de Katie Fretsch, ont eu lieu hier après-midi à 4 heures.

Le convoi est parti de la résidence mortuaire, 1038 rue Désiré, et a été accompagné au cimetière par les membres de la loge Elysian Grove, à laquelle appartenait le défunt.

Mischler laisse deux enfants en bas âge, Elvira Cécile, âgée de 5 ans et Joseph Milton, âgé de 4 ans, qui tombent à la charge de la famille.

On ne badine pas avec la Poste.

Une femme du nom de Mary Dennis, alias May Mac Main, a été arrêtée hier matin en son domicile 436 rue Dauphine, par le député marshal fédéral Kinler, et traduite devant le commissaire Chiapella sous l'accusation d'avoir envoyé une lettre obscène par la poste.

La plainte qui a amené cette arrestation a été portée par Frank Genovese, un coiffeur auquel la missive incriminée a été envoyée.

La femme Dennis a plaidé noncoupable et a été placée sous une caution de $250 en attendant sa comparution fixée à mardi prochain

Testament de Mme Gibert.

Le testament de Mme Noémie Victoire Gibert, née Brugier, écrit en français, a été homologué hier à la cour civile de district par le juge E. K. Skinner.

La testatrice lègue à Louise Gibert et à Camille Gibert sa maison 931 rue Nord Rempart et demande qu'une somme de trente dollars soit consacrée à dire des messes pour le repos de son âme. Elle lègue en outre une somme de 100 dollars à l'Asile des Orphelins de Ste-Marie et un montant égal aux Petites Sœurs des Pauvres.

Le reste de ses biens devra être partagé entre Louise et Camille Gibert et Mme Mathilde Gibert Charbonnet.

Pour encourager l'immigration.

La Chambre de Commerce de notre ville est déterminée à poursuivre énergiquement sa campagne en vue d'attirer des immigrants en Louisiane. Un comité spécial de dix membres a été formé hier avec mission d'élaborer un programme. Ce comité présidé par M. René Clerc, tiendra sa première séance dans le courant de la semaine prochaine.

Cette séance sera publique et les personnes qui s'intéressent au mouvement d'immigration sont invitées à y assister.

HOTEL DE VILLE.

M. McRacken, maire par intérim en l'absence de M. Behrman, a reçu hier matin une dépêche de ce dernier l'informant que les membres de la Ligue des Municipalités Américaines, réunis en Convention à St. Paul, Minnesota, avaient à leur dernière séance approuvé le choix de la Nouvelle-Orléans pour y tenir l'Exposition Universelle du Panama en 1915. M. Behrman ajoutait qu'un seul des membres s'était prononcé pour la négative.

Le maire Behrman en quittant St-Paul visitera quelques grandes villes du nord et du centre et rentrera à la Nouvelle-Orléans vers le 10 septembre.

ARRESTATION.

Raglo Samaha, un Syrien, a été arrêté à la gare du Louisville et Nashville hier soir sur la requête de Nahoum Saik, qui tient un magasin à l'angle des rues Dumaine et Bourbon. Celui-ci déclare que Samaha a acheté pour environ $100 de marchandises à crédit dans son établissement et a revendu ces effets au comptant en violation de la loi.

Mari brutal.

Accusé d'avoir battu sa femme et son fils, Ed. Morris Sr a été arrêté en sa demeure, rue S. Broad, 310, hier soir vers 7 heures.

La police ayant été prévenue par téléphone, les agents Smith et Carrigan ont été envoyés à la maison et ont trouvé Morris qui était dans la cour où il frappait sa femme à tour de bras. Il a été immédiatement mis en état d'arrestation.

COLLISION.

Un cheval attelé à un buggy appartenant à Geo. Abry a pris le mors aux dents, hier après-midi à quatre heures et demie, et arrivé à l'intersection des rues Canal et Bassin s'est heurté à une charrette que conduisait E. Richards. Les dommages causés s'élèvent à $25. Personne n'a été blessé.

BASE BALL.

Nashville 4: New Orleans, 1.

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

123 pieds rue N. Remparts—150 pieds rue Iberville.

FRANCIS MAESTRI.

VOUS Y VERREZ LA PLUS BELLE EXPOSITION DE

MEUBLES

En ville dans la plus Grande Vitrine au Sud—124 pieds de long, remplie de Meubles de la Meilleure Qualité que nous vendons moins cher qu'on ne vous ferait payer ailleurs des marchandises inférieures. Nous pouvons meubler votre

MAISON DE LA CAVE AU GRENIER

Et Bien le Faire—Exactement comme vous le voulez.

Si ce sont des Meubles ou des Ornements pour la Maison vous les trouverez ici, et vous n'aurez que l'embarras du choix.

Venez que nous vous fassions tout voir—et vous n'aurez pas lieu de regretter votre visite même si vous n'achetez rien, ce à quoi vous n'êtes pas tenu.

Nous agrandissons notre magasin en lui donnant plus d'extension au rez-de-chaussée—il nous a fallu le faire les affaires l'exigeaient.

PAUL MAESTRI.

FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.

Au Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 243

UN SEUL MAGASIN. LE GRAND. PAS DE SUCCURSALE

14nov—1 an

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

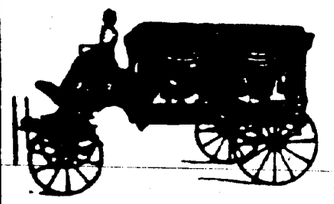

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1643.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures, et fermé le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District

dim mar jeu—

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Rd Remparts

PHONE {HEMLOCK..... 666

LAZARD'S

STEIN-BLOCH'S ET AUTRES

Grande Réduction de Prix pour tous les

Complets de Fantaisie, Paletots et Pantalons. De toutes les grandeurs. N'attends pas plus longtemps.

$9.95 Pour Complets véritablement de $15.00 et $12.00. Complets de $20.00 et $18.00 à $14.95.

$16.95 Pour Complets véritablement de $23.00 et $22.00. Costumes de $28.00 et $25.00 réduits à $19.95.

GRANDE VENTE DE LINGE DE DESSOUS DANS LE MOMENT.

C. LAZARD CO., Ltd.

718-720 Canal.

PHONE HEMLOCK 266

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

Bureau de Renseignements et de Collection pour Propriétaires.

GEO. W. PRADOS, Gérant,

337 EXCHANGE PLACE.

Entre les rues Bienville et Conti, En face de la Première Cour de Cité.

Notes de Négociants et de Médecins, gages de domestiques et toutes réclamations collectées.

Pas de frais en cas d'insuccès.

Avis aux locataires de quitter un logement dont on ne peut obtenir le paiement ou pour autre cause et poursuites conformes à la loi.

20 juil—30f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Assemblée Générale.

Messieurs les Sociétaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Trimestrielle qui aura lieu DIMANCHE, 28 août, à cinq heures du soir

Au Siège de la Société.

Ordre du jour: Amendement à l'Article IV des Réglements, Paragraphe I.

Le Vice-Président, S. AMARDEIL.

Le Secrétaire, JULES DE LAAGE.

25 août—25 27 28

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, 306-07

Ouvert de 8 heures à 2 heures. Samedi de 8 heures à midi.

La loi de finances du 8 avril 1910 ayant rendu l'immatriculation obligatoire, les Français fixés dans la circonscription consulaire de la Nouvelle-Orléans sont informés qu'ils doivent remplir sans retard cette formalité. S'ils ne peuvent pas se rendre au Consulat ils devront régulariser leur situation par correspondance.

Renseignements demandés sur:

Mme Breau, née Célestine Ziegler.

Cheval, Laurent.

Lahanier, Sertorius, Auguste.

Laroche, Louise.

Tournadre, Pierre.

Documents militaires à remettre

Barthe, Jean Joseph.

Barthe, Jean Simon.

Baron, Jacques.

Belthbeze, Célestin.

Bethbeze, Célestin.

Bonnecarrère, Antoine, Baptiste, Guillaume.

Boissier, Ferdinand, Marius, Marie, Alphonse.

Cherpin, Paul.

Couget, Jean Marie Louis.

Daries, Jean Baptiste.

Daroux, Emile, Henri.

Dours, Jean Marie Auguste Joseph.

Duries, Jean Baptiste.

Fitte, Paulin Jean Marie.

Fourcade, Pierre.

Lannegrasse, Jules Célestin.

Laurent, Marceau, Voltaire.

Lor, Alexandre, Marius.

Mailho, François.

Remanjon, Marie Joseph Fernand.

Vigneaux, François.

Villembits, Jean Dominique Joseph.

ent—1906

Rapport final du Grand Jury.

Le Grand Jury de la Paroisse d'Orléans a soumis hier son rapport final au juge Baker de la cour criminelle de district. Ce document qui couvre plusieurs sujets importants est rédigé comme suit:

"Pendant la durée de son mandat ce Grand Jury a tenu quatorze séances et a fait des enquêtes sur vingt-quatre cas criminels. Des actes d'accusation ont été rendus dans 21 cas et des ordonnances de non lieu dans trois cas.

"Nous avons inspecté la prison de paroisse, ainsi que le requiert la loi, et nous l'avons trouvée dans d'excellentes conditions: les détenus sont bien soignés et traités d'une manière humaine.

"Nous avons visité plusieurs fois la Maison de Détention et constaté à chaque occasion que tout y était en bon état; nous faisons cependant quelques réserves au sujet du département destiné aux aliénés, qui est encombré de patients; des mesures devraient être prises par les autorités pour remédier à cet état de choses.

"Nous avons visité la Louisiana Retreat et l'Asile du Bon Pasteur et nous tenons à féliciter les bonnes Sœurs de ces deux institutions pour l'œuvre excellente qu'elles poursuivent avec un noble esprit de sacrifice.

"Nous avons visité les Asiles de Refuge pour les enfants blancs et noirs et nous avons pu constater que la direction en était excellente grâce aux mesures efficaces prises par la Société Protectrice de l'Enfance.

"Notre inspection des postes de police a démontré que de grandes améliorations avaient été apportées sur les conditions qui y régnaient précédemment; cependant plusieurs de ces postes sont encore privés d'installations sanitaires et les prisonniers sont obligés de dormir sur le plancher.

L'état du poste du dixième precinct est horrible et est une honte pour la ville.

"Nous avons trouvé que l'Asile Industriel pour les enfants de couleur, situé sur le Chemin de Gentilly, est très mal dirigé et nous recommandons qu'une surveillance plus sévère soit exercée par les autorités propres sur cette institution.

"Nous recommandons aussi la mise en vigueur plus stricte de l'ordonnance Story, en ce qui concerne les maisons mal famées situées hors des limites du quartier réservé.

"Nous recommandons qu'un nouvel ascenseur soit installé dans le bâtiment de la cour criminelle de district, où il fait grandement besoin.

"Nous recommandons la mise en vigueur stricte de la loi interdisant la vente de la cocaine, car nous avons pu constater que l'abus de cette drogue augmentait dans de rapides proportions, principalement parmi l'élément de couleur.

"Nous recommandons encore la mise en vigueur des lois sur le concubinage et la traite des blanches, particulièrement celle qui a trait aux souteneurs.

"Nous avons constaté que le bureau de l'avocat de district était dirigé avec zèle et efficacité et nous désirons féliciter ce fonctionnaire de la promptitude avec laquelle il dispose des cas qui sont soumis à son attention.

"Remerciant votre honneur, le shérif et ses employés pour le traitement courtois qui nous a été accordé nous demandons respectueusement notre licenciement."

Services Religieux.

CATHEDRALE St-LOUIS.

Chartres, pres Orléans.

Dimanche, messes a 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche. Chartres et Ursulines.

Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune.

Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE. St-Philippe pres Roman.

Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN. St Claude et Bayou.

Dimanche, messes à 6:30, 8, et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE. Conti et Rempart.

Dimanche. Messes à 8 heures 30 à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK. Camp, pres Girod.

Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION, Marais et Mandeville.

Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL. Dauphine, pres Montegut,

Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benédiction à 4:30 P. M.

STE. ROSE DE LIMA. Bayou Road entre Broad et Dorgenois.

Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Tres Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THÉRESE. Camp et Erato.

Dimanche. Messes a 6, 7, 30 a 8 30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA. Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.

Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,

1406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.

Dimanche matin, service à Mercredi soir séance à 7:45.

PETITES ANNONCES.

Demande—Hommes pour apprendre métier de barbier. Demande plus que suffisante. On prépare pour ses propres établissements ou en donne emploi permanent, dans quelques semaines. Peuvent gagner dépenses. Ne tardez pas. Présentez vous ou écrivez. Moler Barber College, 516 rue St-Charles.

27 août—6f

Demande—Dames pour apprendre métier de coiffeuse, de manicure, de masseuse de la figure, de pédieure et l'électrolyse. Quelques semaines qualifient. Grande demande de graduées à bonnes salaires. Peuvent avoir leur propre établissement avec petit capital. J'ouvre maintenant Moler College, 516 rue St Charles. 27 août—6f

On demande—Dans une famille française de 1ère classe 2 chambres et pension pour mari, femme et 2 jeunes enfants. $100 par mois. Adresser Bureau de l'ABEILLE

23 août—

—Dites-moi, du moins, que vous me croyez.... dites-moi que je n'ai pas démérité de vous .... qu'en cela, la fatalité a tout fait.... et que je ne suis coupable de rien.... ah! mon ami, pas même d'une mauvaise pensée...

Le vieillard tendit la main, en tremblant.

—Je ne l'ai jamais cru.... et puisque vous n'avez jamais commis de faute contre moi, je n'ai rien à vous pardonner....

Il fit un geste de nouveau:

—Laissez-moi, laissez-moi, le temps presse.... vous l'avez dit vous-même.....

Jodry-Tharet se dirigea lentement vers les salons.

Il aperçut tout à coup Henriette qui, sans prendre garde à lui, se dirigeait vers Liliane. Celle-ci, un moment, se trouva seule. Jusqu'alors elle avait été très entourée et Henriette n'avait pu l'entretenir.

L'avocat remarqua que quelques paroles rapides s'échangeaient entre les deux femmes, à la suite de quoi Liliane parut surprise, se troubla et pâlit.

Puis Henriette s'éloigna, passa près de son mari sans le voir et sembla se diriger vers la serre.

Alors, il aborda Liliane:

—Mon enfant, deux mots?

Elle lui sourit, vint à lui et prit son bras, elle paraissait préoccupée.

—J'ai besoin que vous me répondiez en toute franchise....

—Questionnez.... dit-elle, souriant toujours.

—Ma femme vient de causer avec vous....

—Il est vrai.

—Elle vous a donné un rendez-vous?

—Oui, dit l'enfant, avec étonnement.

—Pour quel jour? pour quelle heure?

—Je dois la rejoindre à l'instant même....

—En quel endroit?

—Dans la serre.

—Elle ne vous a rien dit de plus?

—Elle a ajouté: "Il y va de votre bonheur et de votre honneur!"

—Ne vous préoccupez plus de ce rendez-vous. Votre bonheur et votre honneur étaient menacés, et ma femme avait raison de vouloir vous mettre en garde. Ils ne le sont plus maintenant et votre rendez-vous avec Henriette devient inutile....

—Pourtant, monsieur.... fit-elle indécise.

—Je vous le jure dit-il gravement.. Je vais rejoindre Henriette dans la serre où elle vous attend et si vous le désirez elle viendra vous rassurer elle-même .. ensuite..

—Je remets donc mon bonheur et mon honneur entre vos mains..

—Vous faites bien, mon enfant.. je vous réponds de l'un comme de l'autre..

Il la quitta et d'un pas lourd, que semblait alourdir encore la mission qu'il venait d'assumer, il se dirigea vers la serre.

Henriette s'y trouvait.

Elle réprima un geste de surprise et d'anxiété en voyant entrer son mari qui sans essayer de presser le pas, se dirigea vers elle.

Sans autre préambule, il lui dit, nettement:

—Ce n'est pas moi que vous attendiez..

—Mais.

—Non, ce n'est pas moi.... ne mentez pas.... Vous attendiez Liliane....

—Mon Dieu, oui, dit-elle en riant — bien qu'elle ne fût pas le moins du monde rassurée, car elle voyait à son mari des yeux de colère et de mépris qu'elle ne lui connaissait pas—il n'y a vraiment pas là de quoi se cacher et de quoi mentir....

—Oh! oui, dit-il, vous réservez vos mensonges pour des choses qui en valent la peine.... Qu'aviez-vous à dire à cette enfant?

—Je l'aime beaucoup, vous le savez, et je désirais causer avec elle, ne fût-ce qu'un moment, loin de la foule, pour la féliciter de son bonheur.

—Et c'est tout?

—C'est tout, mon ami, dit-elle comme surprise et les yeux candides.

—Vous mentez encore, Henriette....

—Mon ami....

—Vous avez fait allusion à son bonheur et à son honneur. Voulez vous me dire quels sont les dangers qui les menacent l'un et l'autre?

Elle fut déconcertée et resta silencieuse.

Il continua, la voix plus âpre encore:

—Tout à l'heure, vous avez dit à Renaud Raigice, ici même, je l'ai entendu — que puisqu'il se refusait à obéir à je ne sais quels ordres que vous lui aviez donnés, vous n'aviez plus qu'à vous livrer à vos projets de vengeance. Vous ne nierez pas, Henriette, que j'ai le droit d'exiger de vous que vous me disiez quels ordres vous pouviez donner à ce jeune homme et quelle est la vengeance que vous voulez exercer...

Prise au piège elle se taisait, effarée, ne trouvant rien à inventer.

Il haussa les épaules.

—Vous êtes une méprisable, une infâme créature....

—Monsieur!!

—Infâme, cent fois infâme!.... Je n'ignore plus rien de ce que vous avez été et rien de ce que vous êtes.... M'obligerez-vous donc à vous rappeler le passé de votre honte que vous teniez si bien caché et qu'un seul homme connaissait, victime de sa délicatesse, victime de ce secret? Vous avez été l'amant de Renaud Raigice! Vous l'avez abandonné aux prises avec une accusation terrible sans essayer même de lui venir en aide.... Vous avez plus tard surpris le mystère de la mort de votre père..... Vous aviez surpris auparavant le mystère des amours de Jacqueline avec Villedieu et de la naissance de Liliane.... Suis-je bien renseigné, madame?

—Non, dit-elle avec une rage concentrée....

Elle se remettait pourtant tout en se voyant perdue, car elle n'abandonnait pas son projet de vengeance.... Elle croyait que tout ce que Jodry-Tharet venait de lui dire, il le tenait de l'indiscrétion de Renaud aux abois et qu'il n'avait pas de preuves.... Ces preuves, elles existaient, mais elles les savait entre les mains de Jérémit et comment son mari aurait-il pu soupçonner qu'elles se trouvaient chez le paysan? Alors, ne lui restait-il pas la ressource de nier, de nier malgré tout? Faible ressource, il est vrai, mais elle s'y raccrochait quand même....

Il contemplait sa femme avec un mépris profond.

—Je devine vos pensées, dit-il .... Vous voulez nier, mais je vous préviens que ceci est parfaitement inutile. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je soupçonne votre inconduite.... Je sais le motif de vos incessantes demandes d'argent.... Je connais l'histoire de votre collier de perles fausses.... J'ai les comptes rendus sténographiés et pour ainsi dire la photographie de vos rendez-vous clandestins avec l'usurier Galmache, auquel vous redevez encore dix mille francs, et je n'ignore rien de ce qui s'est passé entre vous et Jérémit chez le marchand de vins de la rue de la Huchette, où vous vous êtes rendue après l'injonction que vous en aviez reçue par une lettre que j'ai surprise et reconstituée.... Suis-je assez au courant de vos actes madame? Et, pour vous le prouver, dois-je enfin, vous demander où, par quels inavouables moyens, vous comptiez payer à Jérémit les cent mille francs qu'il vous a demandés contre la restitution pleine et entière de vos lettres d'amour?

Les genoux de la misérable femme fléchissaient.

Cette fois, elle se voyait perdue.... à la merci du vieillard..

Elle murmura:

—Pardon! Pardon!

Avec une énergie singulière il répliqua:

—Jamais! Jamais, entendez-vous, je ne vous pardonnerai.... Mais je n'ai pas fini.... Vous aviez pris comme prétexte de votre entretien avec Liliane qu'il s'agissait de son honneur et de son bonheur...

—J'étais folle, monsieur, ne me condamnez pas, pardonnez-moi!..

—Il s'agissait de son honneur en effet — car vous voulez révéler à cette enfant, si charmante, si innocente, si digne d'être heureuse —vous voulez lui révéler qu'elle est votre sœur, fille de Jacqueline et de votre père.... et vous seriez allée jusqu'à Gervoise à qui vous n'auriez pas épargné ce secret.... Il s'agissait aussi de son bonheur sans doute, car vous aviez l'intention de révéler à cette enfant le crime de sa mère....

Il se tut.

Elle était près de s'évanouir. Mais il n'avait pas pitié. Il avait trop souffert par elle. Son cœur n'était plus accessible à aucune compassion.

Il tira de sa poche un paquet de lettres.

—Voyez.... Vous reconnaissez ceci, je suppose?

Elle fit un signe de tête. Elle n'avait plus la force de parler.

—Secret pour secret, madame .. Voici quels sont mes ordres... Vous vous taires, éternellement, sur ce que vous savez.... Obéissez vous!

La fin à demain.

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.